



Les voyages sont à nouveau permis !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances, et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – ROYAUME-UNI / ÉCOSSE*

Le Royaume-Uni a levé les dernières restrictions sanitaires portant sur les entrées sur son territoire.

Il n'est plus nécessaire de justifier d'un schéma vaccinal complet ou de présenter le résultat d'un test négatif, ni de compléter le « passenger locator form ».

A noter : Les voyageurs européens doivent disposer d'un passeport valide pour entrer au Royaume-Uni.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

Passez de très belles vacances !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

<https://www.levoyage.fr/article/comparaison/definition-du-schema-vaccinal-complet>

Date de la dernière mise à jour : 29/07/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.